

Communiqué de presse du 3 février 2020

## MARIE-LAURE DREYFUSS, NOUVELLE DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU CTIP



**À la suite de sa nomination par le Conseil d'administration, Marie-Laure Dreyfuss prend ses fonctions de Déléguée générale du CTIP à compter du 3 février 2020.**

Spécialiste des sujets réglementaires et prudentiels du secteur financier, Marie-Laure Dreyfuss a été directeur de cabinet du Secrétaire général de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM). Lors de la création de l'ACPR en 2010, elle prend la tête d'une direction de contrôle de l'assurance et pilote le projet S2. En 2012, elle rejoint le cabinet de conseil Addactis en qualité d'associée et développe une activité autour de la gouvernance et de la gestion du risque.

Auteur de plusieurs ouvrages, dont « Les Grands Principes de Solvabilité 2 » (Éditions L'Argus de l'assurance, 4<sup>ème</sup> édition décembre 2019) et « La Révolution digitale dans l'assurance » (Éditions L'Argus de l'assurance, octobre 2018), Marie-Laure Dreyfuss s'est également investie dans la formation des administrateurs des organismes d'assurance, développant plusieurs cursus avec le département « Executive education » de Sciences Po Paris.

### À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 37 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

#### Contact presse

**Miriana Clerc**  
01 42 66 92 58  
clerc@ctip.asso.fr  
www.ctip.asso.fr